

Arrêté fédéral

approuvant

**les comptes et le rapport de gestion des chemins de fer fédéraux
pour 1930.**

(Du 9 juin 1931.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le rapport de gestion et les comptes de la direction générale des chemins de fer fédéraux du 7 avril 1931;

vu le rapport et les propositions du conseil d'administration des chemins de fer fédéraux du 28 avril 1931 adressés à l'Assemblée fédérale par l'entremise du Conseil fédéral;

vu le message du Conseil fédéral du 9 mai 1931, *

arrête:

Article premier.

Les comptes de 1930 et le bilan au 31 décembre 1930 de l'administration des chemins de fer fédéraux sont approuvés.

Art. 2.

La gestion de l'administration des chemins de fer fédéraux en 1930 est approuvée.

Art. 3.

Le report de l'excédent de recettes du compte de profits et pertes de 1930, soit 1,594,837 fr. 94, au compte des « Dépenses à amortir » pour servir à l'amortissement du déficit de guerre est approuvé.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 4 juin 1931.

Le président, STRÄULI.

Le secrétaire, F. v. ERNST.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 9 juin 1931.

Le président, CHARMILLOT.

Le secrétaire, KAESLIN.

Le Conseil fédéral arrête :

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 9 juin 1931.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,

KAESLIN.

Arrêté fédéral approuvant les comptes et le rapport de gestion des chemins de fer fédéraux pour 1930. (Du 9 juin 1931.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.06.1931
Date	
Data	
Seite	1044-1045
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 309

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.